

COVID-19

QUOI FAIRE SI J'AI DES SYMPTÔMES? - personnes de 18 ans et plus

La liste des symptômes et les consignes à suivre en cas de symptômes s'appliquent **peu importe le statut vaccinal**.

JE RESENS UN DES SYMPTÔMES SUIVANTS :

- Fièvre $\geq 38,1$ °C
- Toux récente ou aggravation d'une toux chronique
- Perte d'odorat soudaine (sans congestion nasale) avec ou sans perte du goût
- Essoufflement
- Difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Mal de tête
- Fatigue intense
- Douleurs musculaires (non liées à un effort physique)
- Perte d'appétit importante
- Maux de ventre
- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée



Si les symptômes débutent à la maison

J'avise mon milieu de travail et je reste à la maison.



Si les symptômes débutent dans mon milieu de travail

Je retourne **immédiatement** à la maison.



Je reste à la maison et je remplis l'**outil d'autoévaluation en ligne en cliquant ici**. Je suis les consignes données ou j'appelle le **1 877 644-4545**.



Si je dois passer un test de dépistage, **les membres de la maisonnée n'ont pas à s'isoler en attendant le résultat du test**.



Si je reçois un résultat de **test négatif***, que mes symptômes ont diminué et que mon état général est bon, je peux **reprendre mes activités****.

**Si indiqué lors de l'autoévaluation en ligne.*

***Sauf si je suis en isolement parce que j'ai été en contact avec une personne positive à la COVID-19.*



Si je reçois un résultat de test positif, je dois **m'isoler pendant 10 jours**. **Les membres de la maisonnée** doivent suivre les consignes données par la Direction de santé publique de l'Estrie au moment de l'enquête.



JE REFUSE LE DÉPISTAGE?

Si je dois être dépisté pour la COVID-19, mais que **je ne veux pas me faire tester**, je dois rester en **isolement à la maison pendant une période minimale de 10 jours** à partir du début des symptômes **ET jusqu'à leur disparition**.



Dans cette situation, **les membres de la maisonnée doivent aussi s'isoler pendant 10 jours** et doivent effectuer une autosurveillance de leurs symptômes pendant 14 jours.